



BASSINS



Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2018

Préavis n^o 06/19

8 avril 2019



BASSINS

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93 b), l'article 92 du règlement du Conseil communal, la Municipalité a le plaisir de soumettre à votre approbation le présent rapport sur sa gestion pendant l'année 2018.

Autorités exécutives

La Municipalité s'est réunie à **42** reprises pour traiter les affaires courantes de la collectivité locale (séances de Municipalité et du Conseil communal), sans compter les innombrables séances préfectorales impliquant partiellement ou la totalité de la Municipalité. Il faut aussi tenir compte de l'engagement de l'Exécutif communal au sein des associations intercommunales et cantonales.

Naturalisations

La Municipalité a procédé à l'audition de 12 candidats à la naturalisation, selon l'ancien droit.

Le 1^{er} janvier 2018, la nouvelle loi fédérale en matière de naturalisations a modifié les conditions requises, ainsi que la procédure. Seul 1 dossier a été déposé depuis l'entrée en vigueur de ce nouveau droit.

L'ensemble des candidats précités sont issus des pays suivants :

- Grande-Bretagne (5)
- Italie (2)
- France (3)
- Etats-Unis (1)
- Russie (1)

Elections communales complémentaires

En fin d'année 2017, nous avons procédé à une élection complémentaire. La Municipalité a travaillé depuis le 1^{er} novembre 2017 jusqu'au 26 septembre 2019 soit 9 mois en 2018.

En date du 14 mars 2018, Monsieur le Préfet, Daniel Flotron, a été nommé par le Conseil d'Etat pour apporter ses bons offices.

Malgré les différentes mesures tentées entre mars et septembre 2018, Madame C. Martini, ainsi que MM L. Vukasovic et M. Mazzariol ont décidé de démissionner, dont les raisons ont été communiquées au Conseil Communal. Il faut savoir que, depuis le 19 février 2018, la situation s'est dégradée, soit pendant les travaux de la Commission de gestion version 2017. En effet, à la



BASSINS

lecture du rapport de ladite commission, nous pouvions interpréter que des problèmes existaient au sein de la Municipalité.

Entre le 26 septembre 2018 et le 22 octobre 2018, le Conseil d'Etat a nommé Monsieur Jacques Ansermet comme Municipal à Bassins. Cette décision a permis de traiter les affaires courantes de la Municipalité jusqu'aux élections complémentaires.

Au dépôt légal des listes le 15 octobre 2018, 3 citoyens ont déposé leur candidature. Ils ont été élus tacitement.

Aussi, la Municipalité a eu le plaisir d'accueillir Mesdames Katia **Gashi**, Maria **Krasnova** et Monsieur Alexander **Pacozzi** au sein de son collège. Les heureux élus sont entrés en fonction le 22 octobre 2018.

Une redistribution des dicastères a été effectuée, d'un commun accord, avec endossement de la responsabilité de ceux-ci, et se répartissent de la manière suivante :

Municipale : Katia Gashi

Secrétaire de direction

Résidence : au Châtelard

En charge des dicastères suivants :

Ecoles

Bâtiments communaux

CoDir AISE



Municipale : Maria Krasnova

Economiste

Résidence : Fin d'EnHaut

En charge des dicastères suivants :

Eaux - SDIS

Electricité

Relations Cluny - Relations avec paroisses

Cimetière - Eglise

CoDir du NStCM - Déléguée AISE - Déléguée APEC





BASSINS

Municipal : Alexander Pacozzi

Indépendant

Résidence : Quartier du Battoir

En charge des dicastères suivants :

Forêts – Alpages

Camping

Déchetterie

CoDir AGFORS-Groupement forestier de La Serine

Délégué Associations forestières et alpestres

Délégation SADEC

Délégué APEC



Municipal : Lorenzo Merlanti

Photographe

Résidence : Quartier de la Tillette

En charge des dicastères suivants :

Routes - Sécurité routière

Patrouilleurs scolaires - Police

Parcs et promenades - Places de jeux

Affaires sociales

Réseau d'accueil de Bassins (RAB) et personnel

Délégué ARAS

Délégué ORPC

Délégué AISE



Syndic : Didier Lohri

Maître DGEP, ingénieur,

Résidence : Quartier de la Couronne

En charge des dicastères suivants :

Administration générale

Employés communaux

Finances

Aménagement du territoire

Délégué au STI



Remerciements à Monsieur Jacques Ansermet

Nous remercions très sincèrement Monsieur Jacques Ansermet pour l'excellente qualité du travail accompli pendant cette période particulière et pénible pour les autorités bachénardes. Nous avons remarqué qu'il n'avait pas perdu la connaissance des dossiers communaux et cela a permis d'être efficace immédiatement.



BASSINS

Statistiques municipales

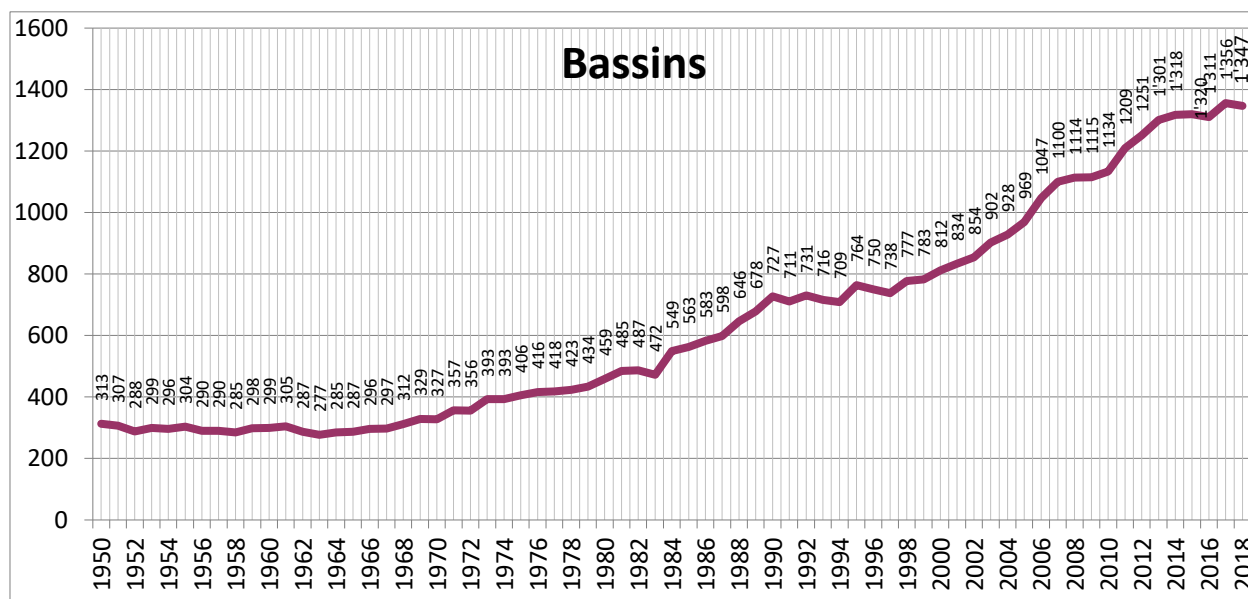
Le tableau présente le rapport et le nombre de municipaux par période de législature. Contrairement aux idées préconçues il présente, dans le rapport relatif, plutôt une stabilité des élus, voir inférieur aux autres compositions municipales, par rapport au mandat électif.

Année	Année	Durée en année	Nombre de Municipaux	Rapport	Relatif passage 5 à 7
1982	1987	6	9	1.50	1.07
1988	1997	10	13	1.30	0.93
1998	2018	21	18	0.86	0.86

Population

La Municipalité est au service des 1347 habitants recensés au 31 décembre 2018, à savoir 1038 Suisses et 309 étrangers. La diminution se monte à 0.69% par rapport à 2018, méthode de calcul adaptée.

Il faut préciser que la méthode de calcul a changé en 2017. Il est maintenant pris en considération les fonctionnaires internationaux dans le compte des résidents. Ce critère n'a pas une grande influence pour notre commune (-4) et n'est pas significatif. La diminution de notre population par rapport à l'année passée est due aux déménagements de fin d'année (fiscalité).





BASSINS

Densification

Il est à noter que la densification de notre commune est de 63 habitants par km².

Il y a 63 communes sur les 309 du canton qui ont une densification inférieure à notre valeur et 3 communes sur les 47 que compte notre district.

Doyens du village

La doyenne du village, au 31 décembre, est née en 1923, suivie du doyen en 1924. Nous ne pouvons que les féliciter pour leur longévité et leur souhaiter une poursuite de vie heureuse et sereine.

Décès

Notre commune a enregistré 3 décès durant l'année. Deux défunts reposent en notre cimetière.

Naissances

L'année 2018 a vu l'arrivée de 15 nouveaux nés. Toutes nos félicitations aux heureux parents et bienvenue aux chérubins.

Préavis municipaux

Au cours de l'année 2018, l'autorité exécutive a présenté 9 préavis au Conseil Communal.

Préavis N°01/18	complément au budget pour la revitalisation et remise à ciel ouvert du ruisseau des Plattets
Préavis N°02/18	approbation d'un contrat énergétique pour la reprise de ses chauffages à distance (CAD) au bois avec un droit distinct et permanent de 25 ans <i>(reporté, par décision du Conseil communal)</i>
Préavis N°03/18	rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2017
Préavis N°04/18	relatif aux comptes communaux concernant l'exercice 2017
Préavis N°05/18	relatif au règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants
Préavis N°06/18	relatif à une demande de crédit extrabudgétaire de Chf 32'500.—pour l'entretien urgent des chalets d'alpage de Bassins, par un financement collectif de l'impôt communal et des subventions
Préavis N°07/18	sollicitant la fixation en cours d'année du montant des taxes forfaitaires de déchetterie
Préavis N°08/18	relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2019
Préavis N°09/18	relatif au budget pour l'année 2019

Hormis le préavis N°02/18, reporté par décision du Conseil communal en sa séance du 20 mars 2018 et, retiré (provisoirement) par décision de la Municipalité en séance du Conseil communal du 26 juin 2018, tous les autres préavis ont reçu l'approbation du Législatif.

Nous profitons, par ces lignes, de réitérer nos plus vifs remerciements à notre organe délibérant.



BASSINS

Procédure de mise à l'enquête

La Municipalité a délivré 17 permis de construire durant l'année 2018, pour un montant total des travaux CHF 4'487'000.--.

14 dossiers ont été déposés pour des constructions/transformations/adjonctions de minime importance pouvant être dispensés d'enquête publique, selon l'art. 72d RATC, contre 7 dossiers de construction nécessitant une enquête publique.

Problèmes financiers de la commune

Sans reprendre tout le contenu des rapports de gestion de 2016 et 2017, force est de constater que le changement de situation se poursuit en 2018.

Comme nous l'avons expliqué depuis 2016, la phase d'investissements lourds est terminée sur le territoire communal de Bassins. Il est important de comprendre que les infrastructures scolaires, sportives en adéquation avec la loi sur l'éducation physique sont réalisées contrairement aux autres communes.

De plus, nos réseaux d'eaux sous pression, usées et claires sont construits.

Notre accueil parascolaire est appliqué depuis 2003 alors que les communes vont découvrir les frais inhérents aux unités d'accueil parascolaire des enfants en 2019 avec les coûts qui vont prendre l'ascenseur alors que pour la commune de Bassins nous avons une charge financière connue et toujours difficile à projeter. Les situations familiales évoluent rapidement et modifient drastiquement la composition salariale des parents impliquant des coûts en augmentation pour la collectivité publique.

Le rapport des comptes expliquera en détail les opérations de 2018.

Les effets de la péréquation sont toujours un vecteur d'incertitudes pour les communes.

Par chance, notre commune n'a pas subi les affres de son mécanisme comme en 2016 et 2017.

Si la situation financière est toujours à surveiller, la communauté de Bassins doit savoir qu'en 2018, il n'y a pas eu d'investissement extrabudgétaire. Des remboursements d'emprunts ont été honorés auprès de nos différents organes bancaires et ce, tout en réglant les factures étatiques en attendant les décomptes finaux de juillet 2019 pour 2018.

Personnel et services à la population

Nous avons vu le départ à la retraite de notre secrétaire municipale, Madame Monique Noirot, au 28 février 2018. Nous lui avons exprimé notre reconnaissance et son départ avait été imaginé, par certains, comme un moyen de faire table rase sur le passé.



BASSINS

Communication donnée au Conseil Communal du 6 mars 2018 :

Un cycle se termine...

Mesdames et Messieurs,

La Municipalité a passé un cap important pour notre village et pour toutes les personnes en lien avec l'administration communale.

Un cycle de 31 ans a pris fin au 28 février 2018.

Rare est, de nos jours, un cycle aussi long dans le monde professionnel. Qui peut contester que tout doit aller vite, que la réponse doit être immédiate à la question posée depuis sa voiture en roulant ! Que le niveau d'exigence s'est accru. Le juridisme est partout et qu'en définitive, le bon sens terrien a disparu. Le côté pragmatique fait défaut, car depuis un ordinateur, la terre de Bassins est plate, sans situation exceptionnelle à gérer, sans imaginer une seule seconde que la panne peut exister.

Sans porter de jugement au sujet de l'avenir, permettez-moi de m'interroger sur le régime actuel de notre société. Sera-t-il encore concevable d'avoir des mandats, à forte humilité et respect du citoyen, aussi longs ?

Ce temps consacré à la chose publique, Madame Monique NOIROT l'a fait avec plaisir, discrétion et amour de son village.

Elle a évolué à un rythme effréné depuis 1987, date de son engagement à la commune de Bassins.

La population était de 598 habitants. A sa naissance à Bassins, elle fût une des 299 citoyens partageant la vie locale et sociale (exactement la moitié lors de son entrée en fonction en qualité de secrétaire municipale).

Arrivée en fin de carrière professionnelle, la population est passée à 1356 habitants.

Madame Monique NOIROT a assisté à 1476 séances de Municipalité sous la responsabilité de 3 syndics. Elle aura connu 27 municipaux.

Pour compléter les statistiques, Madame Noirot a collaboré avec 3 présidents du Conseil Général et 4 du Conseil Communal.

Lors du Conseil Communal de décembre 2017, la Municipalité, par mon intermédiaire, s'était exprimée à la rubrique « Communications de la Municipalité ». Voici les mots et les termes que j'ai utilisé à son égard.

Je ne pouvais pas prendre la parole sans expliquer mes liens personnels avec Madame Monique NOIROT. Elle m'a vu depuis que je suis né. Nous nous sommes, en permanence, croisés dans nos chemins de vie. C'est avec Madame Noirot que j'ai compris que je ne travaillerais pas dans une banque pour cause de tenue vestimentaire trop rigide ! Je passe tous les autres points d'amitié que j'ai pu avoir avec elle, son mari, ses enfants, petits-enfants, ses parents et ses frères. C'est avec une grande émotion que je m'exprime en dépassant le strict volet communal long de 25 ans. Je ne peux pas banaliser 60 ans de vie au nom du protocole politique et ferais face aux critiques qui pourront s'abattre sur mes propos.

Pour ne trahir aucun secret ou élément privé, Madame Monique NOIROT représente à elle-seule 3 mots importants à mes yeux.

- **Dévouement – Humanisme – Humilité**

Pour tenter de synthétiser mes pensées à son égard, j'aime et j'apprécie fortement son attitude face aux situations. Elle a appliqué, tout au long de son engagement, ces mots dans le contexte communal :

- **«Le dévouement qui requiert de l'amour des prochains.»**
- **«L'humanisme qui demande de l'amour et des bonnes actions envers les Hommes». Isaac Newton**
- **«L'humilité qui est l'antichambre de toutes les perfections.»**

Mes mots ne seront jamais assez forts pour exprimer toute ma reconnaissance à Madame Monique NOIROT.



BASSINS

Monique Noirot a appliqué parfaitement ce mot d'origine latine « humilitas », dérivé de humus signifiant « terre ».

Ce bon sens terrien qui accompagnait notre vie de politiciens miliciens.

Et à titre personnel :

Cet amour de la commune que j'ai partagé et que je partagerai indéfectiblement avec toi.

Profite de vaquer à tes loisirs, à tes envies, sans te faire de soucis pour les autres.

Prends soin de toi et de tes proches.

MERCI MONIQUE

De la part de tous les habitants de notre commune et des collaborateurs de la commune ainsi que la Municipalité.

Didier Lohri

Le rôle du secrétariat est crucial pour établir le lien entre la population et la Municipalité. Cette confiance a été indestructible pendant les 24 ans dernières années entre le Syndic et Madame Monique Noirot, secrétaire municipale. Elle a toujours réussi à tenir son rang et sa fonction. Elle a été la mémoire de notre travail quotidien et surtout garante de la ligne municipale.

Le Syndic ne s'est pas impliqué dans le choix du candidat lors de la mise au concours du poste, pensant que c'était aux nouveaux élus de choisir avec quelle personne ils vont travailler pour l'avenir de notre commune. La situation a fortement évolué en 2018. Le Syndic fait partie de l'avenir et c'est avec joie que la collaboration avec Madame Nathalie Angéloz est une totale réussite depuis le 1^{er} février 2018.

Communication :

La Municipalité, par mon intermédiaire, s'était exprimée à la rubrique « Communications de la Municipalité » au sujet du remplacement de Madame Monique Noirot, il est maintenant nécessaire de présenter sa remplaçante.

Au terme d'une procédure de postulation d'un poste de secrétaire municipale, la Municipalité a enregistré 42 dossiers ayant le profil recherché. Nous n'avons pas tenu compte des candidatures dont la forme était erronée et impossible à analyser factuellement.

Les règles de sélection avaient été définies en Municipalité, avec les rôles de chacun d'entre nous, en mettant en exergue la vision d'avenir et le potentiel longévité de la fonction. Il faut faire attention de ne pas perdre de vue que ce poste de secrétaire municipale est un rôle important dans la transmission de la mémoire d'une collectivité publique.

Le choix s'est porté sur la candidature de :

Madame Nathalie ANGELOZ.

Madame Nathalie Angéloz possède une formation et un diplôme de cadre en administration communale. Elle est au bénéfice d'une expérience professionnelle de 20 ans dans des administrations communales dans des villes de plus de 10000 habitants et des villages de 2'000 habitants.

Madame Nathalie Angéloz a aussi collaboré dans des associations intercommunales.

Elle souhaitait revenir à une fonction plus polyvalente et surtout être en contact avec la population.

Son ouverture d'esprit, ses capacités et son envie de se mettre à disposition de la population sont des garanties pour exercer cette fonction au mieux.



BASSINS

Plein succès et au plaisir de découvrir une nouvelle manière de travailler pour le bien de tous. Nous avons une totale confiance envers Madame Nathalie Angéloz et lui souhaitons une cordiale bienvenue au nom des habitants de notre commune.

Si le secrétariat communal est à disposition de la Municipalité, il faut aussi mettre en exergue sa grande compétence et son entière disponibilité à notre population. Il est à noter que pour une commune de notre taille nous avons une ouverture du bureau exceptionnelle.

Employés communaux

Nous avons pris des mesures pour réduire les charges financières liées au personnel. Un poste avait été supprimé en août 2017. Des procédures administratives sont encore en cours à ce sujet. La Municipalité tient à confirmer qu'un plan social accompagnait ce licenciement pour raison économique et que ce dernier a été refusé en 2017 et confirmé en 2018, par le personnel concerné.

En 2018, une augmentation de salaire à un seul membre du personnel a provoqué des tensions entre les collaborateurs et surtout la Municipalité. Si certes nous pouvons jouer sur les mots d'un changement de cahier des charges non signé ou une requalification du poste sans document aligné par rapport à un règlement du personnel clair, le principe d'inégalité de traitement est apparu. Des dispositions ont été prises pour tenter de corriger cet effet.

Malgré ces petites tensions, un grand merci est à transmettre à nos employés pour le travail fourni tout au long de l'année 2018.

Nous avons évidemment un taux d'insatisfaits d'au moins 30%. Ce taux est stable. Cela fait partie du jeu et nous ne pouvons que regretter cet état de fait. Force est de constater que le niveau d'exigences est extrêmement haut. Une réponse négative de la part du bureau, des employés, des déneigeurs ou de la Municipalité, est interprétée comme une attaque alors que simplement la loi ou les us et coutumes interdisent de donner suite favorablement et tout de suite. Nous avons de grandes craintes pour l'avenir de notre société et de nos services face à cette mentalité.

Dossier « auberge de la Couronne »

Si l'auberge est ouverte, le dossier avec l'ancien tenancier est encore en cours de traitement. Tout au long de l'année, la Municipalité a multiplié le nombre de séance avec l'avocat de la partie adverse au sujet du dédommagement demandé.

Procédure de mise à l'enquête du Plan Général d'Affectation (plan de zones constructibles)

Comme annoncé dans le rapport de gestion 2017, la procédure de mise à l'enquête a évolué. La Municipalité a avancé mais est toujours dans l'impossibilité de mettre à l'enquête ce plan. Le point crucial de Coudray a été, est, et sera toujours un pavé dans la mare de notre PGA. Croyons en l'avenir, cela va finir par une décision positive ou négative !



BASSINS

Plan directeur communal

Un plan directeur des alpages a été demandé en 2017. Il a été présenté au canton.

Les autres dossiers ont avancé comme prévu, c'est-à-dire lentement. Le Conseil communal avait voté l'échange de droit à bâtir avec la commune de Chéserey. Un recours est en cours. Nous attendons la suite de la procédure.

Travaux de l'organe exécutif

Faits marquants sous forme de journal de bord en 2018

Note : les faits sont relevés par rubriques dans l'ordre chronologique de leur réalisation. Seuls les événements, ayant un caractère d'intérêt public, sont relatés ; ceux qui concernent des personnes ne sont pas divulgués, considérant qu'il s'agit de la sphère privée. La formulation reste sibylline, sans prétention du respect absolu de la langue française. Aucune information concernant les dicastères des démissionnaires ne figure dans ce descriptif, ne possédant pas toutes les informations à ce jour.

Janvier 2018

Inondations aux Plattets, Buisson-Sarrasin et Fin d'EnHaut
Nomination d'un nouveau délégué communal MSST
Litiges au niveau de la politique salariale
Départ à la retraite de la secrétaire municipale au 28 février 2018

Février 2018

Entrée en fonction de la nouvelle secrétaire municipale au 1^{er} février 2018
Problème de qualité de l'eau de boisson
Convocation d'urgence par l'Etat pour des problèmes relationnels entre membres de la Municipalité

Mars 2018

Etude des statuts de l'AISE
Problème de récusation
Rencontre avec le Préfet pour analyser la situation de la Municipalité
Problèmes de déchets à la Cézille

Avril 2018

Demande complémentaire DDP Plattets
Modification des conditions « caisse de retraite du personnel »
Mise à niveau du site web RAB
Vol à la Chaumette
Dossier alpages reconnaissance PRNJV



BASSINS

Mai 2018

Validation questionnaire naturalisation par l'Etat
Dossier Couronne complément expertise
Séance PCi situation de Bassins

Juin 2018

CDAP divers recours liés aux dossiers de construction
Réponse au sujet de l'anonymisation des procès-verbaux
Analyse du crédit de construction de la salle polyvalente par le Préfet et fin de mandat

Juillet 2018

Feu de déchets en lisière de forêt et interdiction
Tribunal pour le dossier des alpages, aucune décision
Problème de communication interne à la Municipalité

Août 2018

Dossier Couronne complément d'expertise
Diverses oppositions aux dossiers de constructions
Nomination de la nouvelle préposée aux commandements de payer

Septembre 2018

Contacts avec les sociétés électriques ou thermiques pour le chauffage à bois
Démission de 3 membres de la Municipalité
Gestion des affaires courantes avec la nomination de Monsieur Jacques Ansermet

Octobre 2018

Suivi du chantier du ruisseau des Plattets
Elections communales avec les élections tacites de Mesdames Katia Gashi, Maria Krasnova et Monsieur Alexander Pacozzi
Répartition des dicastères

Novembre 2018

Différentes rencontres avec des avocats, des partenaires au sujet des recours, des litiges avec le personnel, des oppositions et pour la reprise de tous les dossiers en cours
Résiliation de notre collaboration avec l'organe fiduciaire BDO
Motions transmises par le Conseil Communal Ville de Genève relance le projet d'un partenariat avec la commune de Bassins
Réponses partielles du Canton à notre projet de PGA
Multiples séances avec les nouveaux municipaux et les autres associations pour faire le point de la situation et évolution des dossiers.



BASSINS

Décembre 2018

Décision transmise par l'Etat d'abandonner la constitution du fonds PCi soit 151'000 CHF

Expertise du Contrôle Cantonal des Finances au sujet des dépenses thématiques

Retour financier de la participation de la commune aux frais de Car Postal

Projet de convention avec le personnel en litige avec la commune

Projet de convention avec les propriétaires de la Cézille suite aux diverses plaintes liées au bruit, au parcage des véhicules

Panne générale de chauffage aux Plattets

Tableau du personnel 2018

Madame	Nathalie Angéloz	Secrétaire municipale et préposée au Contrôle de l'habitant
Madame	Liliane Malherbe	Boursière
Madame	Céline Etoupe	Secrétaire remplaçante
Madame	Monique Noirot	Préposée aux Commandements de payer et Secrétaire remplaçante
Monsieur	Amaury Annen	Garde-forestier communal
Monsieur	Daniel Herpich	Employé d'intendance – chauffeur scolaire
Madame	Maria Da Costa	Aide – employée d'intendance - fleurs

Il va sans dire que nous ne serons jamais suffisamment reconnaissants de l'aide de notre personnel communal. Toutes les opérations menées par la Municipalité ne pourraient pas être entreprises. Nous profitons de les féliciter pour la qualité de leurs travaux et de leurs disponibilités tant au bureau que sur le terrain.

Conclusion

Cette année 2018, le travail de la Municipalité est le symbole de notre écusson. L'Etat qui représente la colombe de la Paix, le renard, pas si rusé que cela et l'animal brun qui dit :

« Pour bien tuer l'ours, vendez d'abord sa peau ! »

Une autorité qui, depuis les élections complémentaires, confrontée aux changements de personnel, arrive en 4 mois (fin 2017 à mars 2018), à se mettre dans une pareille situation démontre que les intérêts, le pouvoir et la définition de service public n'étaient plus prioritaires.

Cessons nos jérémiades. Allons de l'avant et travaillons pour le bien de tous !

La Municipalité remercie chaleureusement les membres du Conseil Communal pour leur assiduité aux séances dudit Conseil. Les derniers remerciements sont réitérés à la population qui a fait confiance à ses autorités et a cru en leurs propos et ce même face à l'adversité.



BASSINS

Décision

La Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Vu le préavis municipal n° 06/19 du 08 avril 2019,
Entendu les conclusions du rapport de la commission de gestion,
Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

DECIDE

- de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2018.

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 08 avril 2019.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic : la Secrétaire :

Didier Lohri Nathalie Angéloz